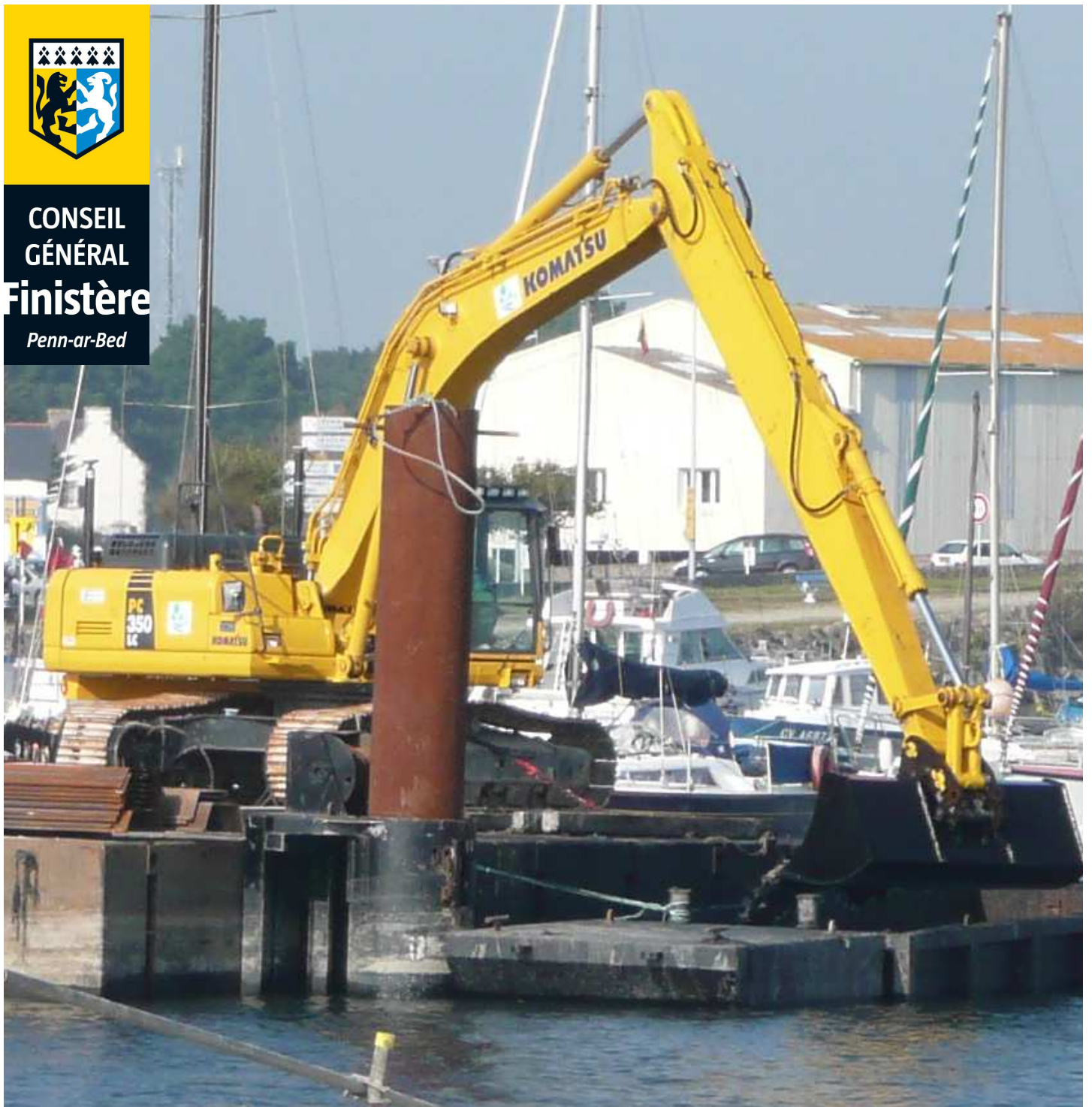




CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



DOSSIER DE PRESSE

**Lancement des opérations de dragage du bassin du Moros
à Concarneau**

Concarneau, lundi 12 décembre 2011, 12h



Photo: Julien 1978

Le dragage du port de Concarneau:

Un peu d'histoire:

Suite à la loi du 13 août 2004, la propriété du port de Concarneau a été transféré au Conseil général du Finistère en janvier 2007.

Le port n'ayant pas fait l'objet des mesures d'entretien nécessaires de la part de l'Etat, le Conseil général a donc récupéré un port nécessitant des investissements importants en termes de dragage notamment, aucune opération de cette nature n'ayant été réalisée les vingt dernières années.

Cette situation devenait une menace pour l'économie portuaire, en particulier pour les activités de réparation navale et l'ensemble de la filière pêche.

Le Conseil général poursuit donc son engagement en faveur de l'aménagement et de la modernisation des infrastructures portuaires du Finistère, notamment dans le Pays de Cornouaille ; dans ce cadre, le rétablissement des profondeurs constituent des travaux importants, nécessaires au bon fonctionnement des ports et de ce fait à la dynamique économique issue de notre richesse maritime.

Le dragage partiel du bassin du Moros :

Suite à une demande des professionnels de la réparation navale en décembre 2008 et compte tenu de l'urgence pour leur activité économique, la **décision de procéder à un dragage partiel du bassin du Moros** a été prise par le Conseil général en **janvier 2009**.

Le dragage du bassin du Moros représente un volume de **8 000 M³ de sédiments pollués non dangereux**, qui seront stockés après traitement approprié sur le site de Ty Coq à Combrit.

Le coût de rétablissement des profondeurs du bassin du Moros s'élève à **1,1 millions d'euros**, (dont 450 000 euros de participation financière de l'Etat). Une sollicitation du FEDER est sollicitée à hauteur de 31%.

Un comité d'information et de suivi :

Soucieux de conduire les opérations de dragage du bassin du Moros dans le port de Concarneau en concertation avec les professionnels et les associations de protection de l'environnement, **le Conseil général a décidé, en 2011 de créer un comité d'information et de suivi.**

Cette démarche volontariste du Conseil général a pour objectif de garantir une bonne information des acteurs de la pêche sur le déroulement des opérations et de s'assurer du respect des mesures de suivi mises en place tout au long des travaux.

Ce comité d'information et de suivi, présidé par **Michael QUERNEZ**, Vice-président du Conseil général, et associe

- le Maire de Concarneau,
- Nicole Ziegler, Conseillère générale du canton
- le Président du Comité local des pêches maritimes de Concarneau,
- le Maire de Combrit,
- le Préfet du Finistère,
- le Président de la CCI de Quimper Cornouaille,
- 2 représentants de Bretagne Vivante,

Le coût de rétablissement des profondeurs du bassin du Moros s'élève à 1,1 millions d'euros, dont 450 000 euros de participation financière de l'Etat.



Stockage des sédiments sur le site de Ty Coq à Combrit

Déroulement des travaux :

Octobre - novembre 2011 : installation du chantier

Les travaux d'installation du chantier (création du bassin de déshydratation des sédiments, création et mise en place d'un barrage de confinement des matières en mise en place d'une zone de traitement des macro déchets. ...) se sont déroulés au mois d'octobre et novembre.

Deux premières semaines de décembre : Opération de nettoyage préalable du bassin du Moros Cette phase a consisté en la récupération d'une partie des macro-déchets grâce à l'utilisation d'une pelle installée sur un ponton. Plus de 30 tonnes (chaînes câbles, pneus, batteries, chariots, scooter, plastiques,..) ont ainsi été nettoyés et envoyés dans des centres agréés.

12 décembre: Démarrage de la 1^{ère} phase des opérations de dragage. La durée de cette première phase de dragage (4000 m³ de sédiments) est de 10 jours (les travaux reprendront après une interruption pendant les vacances de Noël). Les sédiments récupérés seront disposés sur un crible vibrant afin de récupérer les macro-déchets restants.

Janvier + février 2012 : Le traitement des 4000 m³ de sédiments restants. Après déshydratation (bassin de ressuyage) et consolidation, les sédiments traités seront évacués par camion vers le centre de stockage situé sur la commune de Combrit (à 27 km du port de Concarneau).

Février jusqu'à début avril 2012 : Démarrage de la 2^{ème} phase des opérations de dragage. La seconde phase des opérations comprenant le dragage, le traitement (déshydratation + consolidation comme lors de la 1^{ère} phase) et le stockage des 4000 m³ de sédiments.

Calendrier des travaux :

Septembre 2011 : Préparation du chantier (réalisation de notes techniques, plans, ...)

Octobre - novembre 2011 : Installation du chantier

Décembre 2011 : Nettoyage du bassin

12 décembre - début janvier : Première phase de dragage (4000 m³)

Janvier - février : Déshydratation, traitement puis stockage à Ty Coq à Combrit

Février 2012 : Deuxième phase des opérations de dragage (4000 m³)

Février - début avril 2012 : Déshydratation, traitement puis stockage à Ty Coq à Combrit

Dragage du bassin du Moros à Concarneau en quelques chiffres et dates clefs...

- **Janvier 2007** : le Conseil général devient propriétaire du port de Concarneau
- **Janvier 2009** : le Conseil général décide de procéder à un rétablissement des profondeurs du bassin du Moros (dragage)
- **Janvier 2011** : arrêté du Préfet autorisant les travaux
- **Sept 2011 - mi avril 2012**: dragage du bassin du Moros du port de Concarneau
- **volume dragué** : **8 000 M³** de sédiments pollués non dangereux qui seront stockés à Ty coq (commune de Combrit)
- **1,1 millions d'euros** : coût de l'opération de dragage



**CONSEIL
GÉNÉRAL**
Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère

Contact presse:
Maud MORVAN
Cabinet du Président — 02 98 76 64 20 — 06 30 01 82 67— maud.morvan@CG29.fr